

OPINIONS SUPPLÉMENTAIRES DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

En janvier dernier, la Cour fédérale a rendu une décision historique, estimant que le gouvernement libéral de Justin Trudeau avait illégalement invoqué la *Loi sur les mesures d'urgence* et l'avait utilisée pour violer les droits constitutionnels les plus essentiels des Canadiens, à la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression.

Les conservateurs croient que les libéraux doivent répondre de l'abandon inconsidéré de la loi et des libertés les plus fondamentales de tous les Canadiens par leur gouvernement. C'est pourquoi les conservateurs ont voulu demander à plusieurs députés libéraux de rendre compte de leurs décisions devant notre Comité et leur ordonner de remettre l'avis juridique sur lequel le gouvernement prétendait s'appuyer pour prendre ses décisions illégales et anticonstitutionnelles. Malheureusement, nos collègues libéraux, soutenus par des sénateurs « indépendants », se sont souvent opposés aux efforts déployés pour demander des comptes sur l'une des décisions les plus graves qu'un gouvernement ne puisse jamais prendre, de sorte que nous n'avons toujours pas été en mesure de connaître la vérité. Nous craignons que cela ne soit un signe alarmant de ce qui nous attend dans le rapport final de notre Comité.

Bien entendu, notre Comité n'a pu être en mesure d'examiner les implications du jugement de la Cour fédérale que parce que ses travaux ont été considérablement ralentis par le manque de respect du gouvernement libéral à l'égard des langues officielles du Canada, qui n'a pas rendu les éléments de preuve disponibles dans les deux langues. Une communication claire en temps de crise est une nécessité essentielle. Si ce gouvernement peine à communiquer en français et en anglais, des années après les faits, au sujet d'une soi-disant urgence, quel espoir y a-t-il que les Canadiens peuvent compter sur l'obtention d'informations critiques et vitales lors d'une véritable catastrophe ?

La décision d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence* n'était pas nécessaire dès le départ. M. Trudeau a provoqué cette crise en divisant les gens. Il a ensuite violé les droits garantis par la Charte pour réprimer illégalement les citoyens canadiens. Depuis, le gouvernement Trudeau a désespérément tenté de défendre ses actions, en mentant au public, en disant que la police avait demandé au gouvernement d'invoquer la loi, ce que la GRC et la police d'Ottawa ont toutes deux nié.

Un gouvernement de Pierre Poilievre veillera à ce que la *Loi sur les mesures d'urgence* ne puisse plus jamais être utilisée pour faire taire l'opposition politique, car les conservateurs de gros bon sens protégeront les droits des Canadiens garantis par la Charte et uniront notre pays et notre peuple pour l'espoir et la liberté.